SUPPLEMENT.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 8 FEVRIER 1880. Entre les rues Bienville et Conti.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE, 8 FEVRIER 1880

Un nègre à la cour suprême —On télégraphie de Washington :

Il s'est produit lundi à la cour suprême un incident qui a attiré l'attention des juges, des membres du barreau et des spectateurs en général. M. Sol Hemkie, du barreau du district, a demandé l'admission de l'ex-gouverneur Joel Parker, du New Jersey, comme praticien devant la cour suprême des Etats Unis; et aussitôt après Mme Belva Lockwood a fait une motion semblable en faveur de Samuel Lowrey, de Huntsville, Alabama. L'ex-gouverneur Parker et M. Lawrey se sont avancés devant le bureau du greffier pour être assermentés ensemble, et l'on s'est aperçu alors que M. Lowrey, non seulement de descendance africaine, mais n'a rien perdu de la couleur originelle de sa peau. Depuis le jour, au temps de la guerre, où le sénateur Sumner présenta une motion à la cour pour l'admission de John Kock, le premier membre de couleur du barreau qui ait été inscrit sur la liste des attorneys pratiquant devant la cour suprême, il n'y avait pas eu une aussi grande sensation dans cette chambre solennelle que quand on a vu avant-hier un aspirant à la candidature démocratique pour la présidence s'unir à un confrère noir en prétant serment sur les saints évangiles. Et le fait que M. Lowrey était recommandé par une femme était un autre événement dans l'histoire de la cour, car c'est la première motion de ce genre présentée par Mme Lockwood depuis la passation de l'acte du congrès requérant la cour suprême et la cour des réclamations de reconnaître le droit de cette dame de pratiquer devant les deux cours.

Le Pape et les ordres religieux.—Le 11 courant, une odience spéciale a réuni chez le Pape les supérieurs et les procureurs généraux des Ordres religieux.

Répondant aux félicitations et aux souhaits qui lui étaient adressés à l'occasion du nouvel an, Léon XIII a comparé les ordres religieux à autant de forteresses placées dans l'Eglise pour la défendre et pour assurer l'efficacité de son action dans le monde.

" Aussi, a ajouté le Saint-Père, la Révolution commençant le bien qui s'opère par le moyen des Ordres religieux, s'est efforcée de les détruire, et elle l'a fait autant qu'il était en elle en les spoliant et en les dispersant. "

Sa Sainteté a constaté ensuite avec joie que les efforts de l'impiété ont été paralysés en grande partie.

" Ici même, a-t-il dit, on voit les familles religieuses rechercher sous une autre forme leurs anciennes propriétés ou en acquérir de nouvelles pour se reconstituer du mieux qu'il est possible et pour continuer les œuvres de leur sainte vocation. "

Tout en louant les efforts faits dans ce but par plusieurs Ordres religieux, le Saint-Père a vivement exhorté tous ces Ordres en général à réagir de leur mieux contre la dispersion qui les a frappés et à faire en sorte que tous les membres des familles religieuses se rendent utiles par leur dévouement et par leurs œuvres.

" Ainsi, a dit Léon XIII en terminant, les épreuves présentes ne feront que purifier les âmes d'élite que Dieu appelle à son service tout spécial; et, par là, un meilleur avenir sera préparé à l'Eglise et à la société. "

Entretien du Général des Jésuites.—Nous reproduisons les passages suivants de l'entretien que M. le prince de Valori a eu avec le Père Beckx, général des jésuites, tel qu'il publie dans le *Gaulois* :

Moi.—Un reproche aussi aux jésuites français de n'être pas Français, d'obéir aveuglément au pape, selon eux, est un souverain étranger, de lui être soumis aveuglément, à ce point que, le cas échéant, vous lui sacrifieriez la patrie. Ils affirment, enfin, que vous êtes les adversaires nés de tout gouvernement qui n'est pas une royauté théocratique.

Le Père-général.—Le pape, à de très rares exceptions près, a toujours été un souverain étranger; la France a-t-elle jamais eu un ami plus fidèle? En 1870, à l'heure de ses plus hautes infortunes, une seule voix s'est élevée en sa faveur : était-ce, par hasard, la voix de l'Angleterre qui devait tout à sa voisine? Etait-ce la voix de l'Italie, qui lui devait tout? Non, c'était la voix du pape, dépouillé, persécuté, abandonné par la France. Le vicaire de Jésus-Christ a seul le secret des miracles de cette charité-là. Nous essayons humblement de marcher sur ses traces; n'ayant jamais opposé à nos persécuteurs que le pardon et le désir de conquérir leurs âmes à Jésus-Christ.

Le général n'a pas encore été un Français—quoique le père Rozaven ait été à la veille de l'être, au début de ce siècle —qu'est-ce que cela prouve? Si, en dix-huit siècles, quatre ou cinq papes seulement ont été Français, c'est qu'il n'y a jamais eu aucun général français, lorsque nous n'avons encore que quatre siècle d'existence. Nous n'appartenons à aucune nationalité; nous appartenons à Jésus-Christ. Ce qui n'empêche pas que, quand il a fallu verser son sang pour le pays qui nous donnait l'hospitalité, nous n'avons pas été les derniers à accourir. On accuse le patriotisme des jésuites français parce qu'ils ont fait serment d'obéissance au souverain pontife, mais ce serment, c'est au vicaire de Jésus-Christ qu'ils l'ont prêté : ce n'est pas au pape-roi. Le pape peut disposer de nous pour toutes les œuvres spirituelles; il peut nous envoyer au bout du monde, disposer de nos forces, de nos biens, de nos vies, pour le service de Dieu, de l'Eglise et des âmes; là s'arrête sa puissance sur nous : elle a pour limite notre conscience, et trahir sa patrie est le péché par excellence que le pape n'aurait pas le pouvoir de nous imposer. Si les pères de la Compagnie n'obéissent les yeux fermés, c'est qu'ils savent que, moi, jobéis au pape, général de droit de tous les ordres.

En matière politique, nous professons la doctrine constante de l'Eglise qui est d'obéir aux puissances, de respecter l'autorité, sous quelque forme qu'elle soit établie. C'est tellement vrai qu'il a laissé par écrit une instruction par laquelle il interdit aux prédicateurs tout discours dans lequel il y aurait des reproches adressés aux princes et aux magistrats de la République.

Moi.—Si l'article 7 est voté, si à la suite de ce vote vos collèges de France étaient fermés, que feriez-vous?

Le père général.—Nous connaissons le chemin de l'exil, nous le reprendrions, si nous y étions contraints. Allez et dites-bien à nos amis que les événements sont graves, mais que grand est notre courage. Nous avons été persécutés par les rois; si nous le sommes par les Républiques, nous continuerons à mettre toute notre espérance dans celui sous la bannière duquel nous nous sommes enrôlés pour sa plus grande gloire, de celui dont notre Compagnie porte le nom redoutable et trois fois saint.

—Le comité marseillais pour le monument de M. Thiers fait un nouvel appel aux souscripteurs.

" Le moment présent paraît, dit le *Petit Marseillais*, plus favorable, au point de vue politique, que l'époque pendant laquelle les premières souscriptions ont été recueillies.

" Avec les 24,000 francs de souscriptions, les 20,000 francs votés par le conseil municipal, le concours probable du conseil général, des nouveaux souscripteurs et la valeur du marbre et du bronze, qui seront sans doute offerts à l'Etat, on arrivera à pouvoir compter sur une somme d'environ 60,000 fr.

" Il a été reconnu qu'il fallait prendre une décision très prompte, c'est-à-dire d'ici à trois ou quatre semaines, car il faudra probablement quatorze ou quinze mois pour exécuter le monument et, de cette façon, l'inauguration pourrait faire partie du programme des fêtes de l'exposition maritime, qu'on espère voir fixée au printemps de 1881.

" On a pensé qu'il fallait renoncer à l'idée d'un concours qui causerait une perte de temps et éloignerait peut-être nos principaux artistes. Les projets de M. Allard ont été mentionnés avec sympathie, mais néanmoins il a été convenu que M. Fraissinet, qui part aujourd'hui pour Paris, tâchera d'obtenir des propositions parmi les principaux artistes de la capitale. Le comité se réunira samedi prochain pour examiner les résultats des premières démarches vis-à-vis des souscripteurs et des artistes. "

Haute-Garonne.—Le conseil municipal de Toulouse est agité :

Au sujet des travaux entrepris pour le théâtre, qu'on estimait à 450,000 fr. et qui dépassent 1,200,00 fr. M. Castelbon s'est avisé de comparer le conseil à une ménagerie.

Il a énoncé si vivement critiqué un vote de la veille que le maire a cru devoir lever la séance. Ajoutons que cette mesure n'a pas été prise sans protestations de divers conseillers, ceux qui ont été rétiés dernièrement.

A la dernière heure, on annonce que M. Castelbon a envoyé sa démission au préfet.

Nîmes, 17 janvier—Dans une de ses dernières séances, la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel a renvoyé devant le jury du Gard, une enfant de dix ans révolu, la jeune Léonie Court, sous l'accusation d'avoir, dans le pourant du mois d'octobre dernier, mis successivement le feu à six maisons du village de Lacapelle-Masmolène (Gard.)

Les dommages ont été relativement considérables.

Cette enfant, qui est robuste et intelligente, comprend, assure-t-on, la gravité des incendies dus à sa précoce perversité.

—Les gelées et les vignobles en France.—On lit dans la *République française* :

L'état des céréales d'automne ne laisse généralement rien à désirer cette année; mais les nouvelles de nos vignobles sont beaucoup moins bonnes. La gelée a fortement atteint les vigues dans l'Ouest, le Centre, l'Est, et les vignerons paraissent très-inquiets. Le mal est grand, nous ne le contestons point; mais il importe cependant de ne pas l'exagérer et d'attendre le mois d'avril pour se prononcer définitivement sur l'importance des dégâts occasionnés par le froid. Pour l'instant nous conseillons aux vignerons de ne pas se désoler outre mesure et d'attendre, pour tailler, que la sève soit en circulation.

— La démission de M. Laborde, sénateur de l'Ariège, étant un fait accompli, le nombre te sièges inamovibles vacants au sénat est de six. Ce sont ceux de MM. Magne et Paul Dupont (Dordogne), Valentin (Rhône) et Rouland (Seine-Inférieure), décédés; ceux de MM. Laborde, de l'Ariège, et Claudot, des Vosges, un seul siège inamovible est vacant, celui de M. de Montalivet.

—D'après le *Daily News*, les affaires en France tendent à la division et à l'anarchie dans la Chambre, à une série de ministères provisoires qui ne peuvent aboutir qu'à une dissolution et à un appel au pays.

Dans tout cela, poursuit ce journal, les partis monarchiques cherchent leur opportunité. Mais ce n'est pas d'eux que viendra réellement le mal. Un appel à la France contre les fautes et les divisions des républicains ferait, pour discréditer la République et lui nuire, plus que tous les complots que pourraient tramer ses ennemis. La démission de M. Waddington, volontaire en apparence, mais qui réellement lui a été imposée et l'exclusion du centre gauche, dans la personne de M. Léon Say, de toute participation au gouvernement de la France, semblent avoir créé beaucoup plus de difficultés qu'elles n'en ont écarté.

On voit que la presse anglaise n'envisage pas sans crainte l'éloignement des affaires, du parti modérateur qui était représenté dans le précédent ministère principalement par MM. Léon Say et Waddington. Cette note, nous la retrouvons dans presque toutes les feuilles étrangères, et elle nous paraît de nature à faire sérieusement réfléchir les esprits vraiment soucieux de l'avenir de la France.

—Nous croyons savoir, dit le *Moniteur*, que des ordres importants viennent d'être envoyés à l'amiral Duperré, qui commande l'escadre des mers du sud, afin qu'il exige de l'empereur du Tonkin réparation immédiate et solennelle de l'outrage qui a été fait à la France dans la personne du capitaine Reinbart.

Cet officier était parti de Saigon afin d'aller conférer avec l'empereur Tu Duc. Ce dernier l'a fait arrêter à la suite d'une discussion très vive qu'il sont eue ensemble sur des faits considérés par les autorités françaises en Cochinchine comme violation du traité qui a placé le Tonkin sous le protectorat de la France.

Tout nous porte à penser que l'amiral Duperré aura agi énergiquement, sans attendre les instructions ministérielles, et que ses instructions sont de nature à l'encourager dans l'effort qu'il aura fait pour obtenir satisfaction. On sait ce qu'a coûté au dey d'Alger un coup d'éventail donné au consul de France. Le gouvernement de la République ne voudra pas être moins ferme que celui de la Restauration, alors surtout qu'il s'agit de sauvegarder les intérêts vitaux d'une de nos colonies.

—Un journal allemand, *le Hamburger Correspondent*, qui a compté Lessing parmi ses collaborateurs, donne des détails que qu'il n'y ait parmi nous aucun général français, lorsque nous n'avons encore que quatre siècle d'existence. Nous n'appartenons à aucune nationalité; nous appartenons à Jésus-Christ. Ce qui n'empêche pas que, quand il a fallu verser son sang pour le pays qui nous donnait l'hospitalité, nous n'avons pas été les derniers à accourir. On accuse le patriotisme des jésuites français parce qu'ils ont fait serment d'obéissance au souverain pontife, mais ce serment, c'est au vicaire de Jésus-Christ qu'ils l'ont prêté : ce n'est pas au pape-roi. Le pape peut disposer de nous pour toutes les œuvres spirituelles; il peut nous envoyer au bout du monde, disposer de nos forces, de nos biens, de nos vies, pour le service de Dieu, de l'Eglise et des âmes; là s'arrête sa puissance sur nous : elle a pour limite notre conscience, et trahir sa patrie est le péché par excellence que le pape n'aurait pas le pouvoir de nous imposer. Si les pères de la Compagnie n'obéissent les yeux fermés, c'est qu'ils savent que, moi, jobéis au pape, général de droit de tous les ordres.

En matière politique, nous professons la doctrine constante de l'Eglise qui est d'obéir aux puissances, de respecter l'autorité, sous quelque forme qu'elle soit établie. C'est tellement vrai qu'il a laissé par écrit une instruction par laquelle il interdit aux prédicateurs tout discours dans lequel il y aurait des reproches adressés aux princes et aux magistrats de la République.

Moi.—Si l'article 7 est voté, si à la suite de ce vote vos collèges de France étaient fermés, que feriez-vous?

Le père général.—Nous connaissons le chemin de l'exil, nous le reprendrions, si nous y étions contraints. Allez et dites-bien à nos amis que les événements sont graves, mais que grand est notre courage. Nous avons été persécutés par les rois; si nous le sommes par les Républiques, nous continuerons à mettre toute notre espérance dans celui sous la bannière duquel nous nous sommes enrôlés pour sa plus grande gloire, de celui dont notre Compagnie porte le nom redoutable et trois fois saint.

—Le comité marseillais pour le monument de M. Thiers fait un nouvel appel aux souscripteurs.

" Le moment présent paraît, dit le *Petit Marseillais*, plus favorable, au point de vue politique, que l'époque pendant laquelle les premières souscriptions ont été recueillies.

" Avec les 24,000 francs de souscriptions, les 20,000 francs votés par le conseil municipal, le concours probable du conseil général, des nouveaux souscripteurs et la valeur du marbre et du bronze, qui seront sans doute offerts à l'Etat, on arrivera à pouvoir compter sur une somme d'environ 60,000 fr.

" Il a été reconnu qu'il fallait prendre une décision très prompte, c'est-à-dire d'ici à trois ou quatre semaines, car il faudra probablement quatorze ou quinze mois pour exécuter le monument et, de cette façon, l'inauguration pourrait faire partie du programme des fêtes de l'exposition maritime, qu'on espère voir fixée au printemps de 1881.

" On a pensé qu'il fallait renoncer à l'idée d'un concours qui causerait une perte de temps et éloignerait peut-être nos principaux artistes. Les projets de M. Allard ont été mentionnés avec sympathie, mais néanmoins il a été convenu que M. Fraissinet, qui part aujourd'hui pour Paris, tâchera d'obtenir des propositions parmi les principaux artistes de la capitale. Le comité se réunira samedi prochain pour examiner les résultats des premières démarches vis-à-vis des souscripteurs et des artistes. "

— Le gouvernement belge, ému des duels qui ont pour théâtre sa frontière, est décidé à y mettre fin. Il vient pour cela de réclamer des autorités françaises une instruction judiciaire sur la rencontre qui a eu lieu dernièrement à Mouscron, entre M. Robert, rédacteur en chef de l'*Avenir d'Arras*, et M. de Sède, garant du *Courrier du Pas de Calais*. Les témoins ont dû être entendus mardi.

— Les impôts en 1879.—Le *Journal officiel* publie le tableau du rendement des impôts pendant l'année 1879.

Ce tableau est des plus satisfaisants.

Malgré la mauvaise récolte, malgré l'intempérie des saisons, le rendement des impôts indirects a donné une plus-value de 141,945,400 francs sur les évaluations budgétaires, et une augmentation de 75,627,000 francs par rapport à 1878.

Les plus fortes plus-values viennent des droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc. (50 millions); des droits de douanes à l'importation (47 millions); des droits sur les boissons (23 millions); etc.

Remarquons, pour la déplorer, la plus-value des droits de douane à l'importation; cette plus-value n'est, hélas! pas compensée par le déficit des droits de douanes à l'exportation (6,000 fr.)

Le commerce général de la France est arrêté dans son essor par la situation du marché universel, qui est très-mauvaise; nous souffrons de la crise, mais nous la supportons mieux que toutes les autres puissances.

— Une demi-heure après l'exécution de Prévost, le corps a été apporté à l'école de médecine. La tête a été reconsu au tronc; ensuite le corps; ainsi reconstitué, a été moulé jusqu'à la taille.

Des piles électriques ont été placées à chaque pied, le corps n'a fait aucun mouvement; les piles ont été appliquées aux genoux et ont produit quelques tressaillements; enfin, la pile placée sur l'estomac a produit des effets inattendus et véritablement surprenants.

Le visage s'est contracté, les yeux ont repris presque l'apparence de la vie. Les oreilles remuient, et le corps entier de Prévost avait des mouvements nerveux comme celui d'un homme en proie à une émotion très-violente.

A une heure, le corps a été disséqué par M. Robin, qui avait lui-même fait toutes les expériences électriques.

Vesoul, 19 janvier.—Hier, le sieur Quintard, qui habite une maisonnette isolée près du Crochot s'amusait près de son feu à nettoyer son fusil de chasse.

Ayant posé l'arme à terre, il s'en alla dans une autre pièce chercher divers outils. Quand il revint, il trouva son plus jeune fils qui s'amusait avec le fusil. Il s'apprêtait à le lui retirer des mains quand l'enfant, par mégarde, mit le doigt sur la détente et le coup partit. La charge vint atteindre en pleine poitrine le malheureux père qui s'affaissa mortellement frappé.

Quintard laisse une veuve et quatre enfants en bas âge.

LES CHEVALIERS —DE— MOMUS.

Sixième représentation.

Un rêve des Femmes célèbres.

Instruire en amusant, telle est la devise qu'auraient pu prendre nos sociétés carnavalesques qui s'attachent chaque année à populariser des sujets empruntés à la mythologie, à l'histoire ou à l'histoire naturelle. Depuis leur première apparition le 31 décembre 1872, les Chevaliers de Momus, dans leurs processions et leurs tableaux à l'Opéra, ont représenté successivement les sujets suivants :

31 décembre 1872, "Scènes des Croisades";

31 décembre 1873, "Les Races futures du genre humain";

Le jeudi précédant le mardi gras de 1874, "La Louisiane et ses saisons";

En 1876, "Le Rêve des Enfans";

En 1878, "Le Panorama des Divinités du Royaume des Fées".

Avec quel goût, avec quelle richesse de costumes et d'accessoires, avec quelle magnificence Momus et ses chevaliers ont représenté ces différents sujets, nous l'avons dit dans nos comptes-rendus et tous ceux qui ont vu passer leurs brillants cortèges s'en souviennent.

La procession qu'on a vu défiler hier soir, jeudi 5 février 1880, dans les rues de la Nouvelle-Orléans, ne le cède ni en éclat, ni en intérêt, ni en originalité aux cinq précédentes. Nous allons essayer d'en donner une description aussi complète que possible.

LE SUJET.

Le sujet choisi cette année par Momus, est tout à fait poétique :

LES BEAUTES HISTORIQUES.

C'est une véritable galerie de femmes célèbres de tous les temps, qu'ont chantées les poètes anciens et modernes, que nous avons vu défiler, avec les costumes et les accessoires de leur époque fidèlement reproduits.

L'histoire sainte, l'histoire ancienne, les poètes et les écrivains de la Grèce, de Rome, de l'Europe du Moyen-Age et des temps modernes ont dû être mis à contribution pour reproduire fidèlement les traits caractéristiques de chacune de ces femmes dont les destinées ont été si émouvantes et si diverses. On y retrouve les types conservés dans la galerie des portraits du passé, les héroïnes de Virgile, de Chaucer, de Shakspeare et d'autres chantres inspirés. La série commence à la grande reine de l'Orient Sémiramis et se termine à la poétique et gracieuse figure de l'impératrice créole Joséphine, première femme de Napoléon le Grand.

Il faudrait plus d'un volume pour retracer seulement les principaux traits de l'histoire de chacune des dix-sept femmes représentées par les Chevaliers de Momus, mais nous ne pouvons consacrer que quelques lignes à chacune d'elles. Voici l'ordre dans lequel elles se sont présentées à nous sur les dix-sept chariots du Cortège :

I.

SÉMIRAMIS.

Debout sur un char et entourés de guerriers, se tient la fameuse reine d'Assyrie, dont le nom voulait dire Colombe, et à laquelle on a attribué probablement les actions de plusieurs princesses. Esclave d'abord, puis épouse de Ménonès, elle fut célébre au roi Ninus qui l'épousa et auquel elle succéda.

Sémiramis est célèbre par les embellissements de Babylone, où elle construisit des quais couverts de jardins magnifiques, un pont sur l'Euphrate et un tunnel sous ce fleuve, puis un lac pour la décharge des eaux. Elle fit de grandes conquêtes, fonda des villes, fit fleurir le commerce et la civilisation dans son royaume et laissa le trône à son fils Ninyas. Les Assyriens l'adoraient comme une déesse. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque où elle a vécu. Les uns placent son avènement en 1916 avant Jésus-Christ, d'autres dans le XIIe et quelques-uns dans le VIIIe siècle avant l'ère chrétienne.

II.

DIDON SUR LE BUCHER.

Le poème immortel de Virgile, l'Enéide, a donné l'immortalité au nom de Didon. Chassée de Tyr par la cruauté de Pygmalion qui avait mis à mort son époux, cette princesse phénicienne, s'était réfugiée sur les rivages de l'Afrique et y avait fondé en 860 av. J. C. la cité qui fut la célèbre Carthage. Enée, fils d'Anchise, après la guerre de Troie, errant dans la Méditerranée, aborda à Carthage et Didon, émue par le récit de ses malheurs, devint éprise du héros qui l'abandonna pour aller en Italie, où l'appelait sa destinée. Désespérée, Didon chercha la mort sur un bûcher, où le deuxième chariot nous la représente.

Le poème de Virgile a fait un petit anachronisme en faisant vivre Didon du temps d'Enée, auquel elle est postérieure de 300 ans. L'histoire raconte que c'est pour se soustraire aux poursuites de Iarbas, roi des Gétules, qui voulait l'épouser, qu'elle se précipita sur un bucher et s'y frappa d'un poignard.

III.

SAMSON ET DALILA.

Ces deux personnage de l'histoire sainte sont trop connus pour que nous ayons besoin de rappeler leur rôle. Dalila est assise près d'une table couverte de fruits et de vins et Samson couvert d'une peau de lion, est à ses pieds. Il a encore l'énorme chevelure qui fait sa force; Dalila cherche à le captiver pour connaître ce secret.

IV.

SAPHO.

Le 4me chariot nous représente sur un char antique traîné par deux coursiers blancs et placé en avant d'un rocher, la plus célèbre des femmes poètes, Sapho, qui naquit à Mitylène, dans l'île de Lesbos vers 612 av. J. C. On la nommait la dixième muse et quelques-unes de ses poésies ont été conservées. Le jeune guerrier grec que l'on voit à côté d'elle est Phaon, dont on raconte qu'elle fut éprise et dédaignée, ce qui la détermina à se jeter dans la mer du haut du Cap Leucade. Des historiens prétendent qu'on attribue à la Sapho poète des faits qui appartiennent à une autre Sapho d'Eresos, courtisane célèbre et qui vécut plus tard. La première serait morte bannie en Sicile.

V.

ASPASIE.

La célèbre beauté grecque Aspasie nous apparaît sous une arcade aux piliers ornés de guirlandes et entre lesquels sont des fontaines. Aspasie assise et rêtue magnifiquement est entourée des grecs les plus célèbres de son époque, Périclès, le législateur, son amant et plus tard son époux, le sage Socrate, le fameux Alcibiade et le sculpteur Phidias. Aspasie aimait tout ce qui était noble et beau et il se tenait chez elle des conférences où on traitait les plus hautes questions de philosophie, de politique, de littérature et d'art. Elle eut une grande influence sur Périclès, après la mort duquel elle s'attacha à Lysicles, jeunes homme qu'elle fit élever aux plus hautes dignités.

VI.

JUDITH.

Tous ceux qui ont la l'histoire sainte connaissent l'exploit de Judith, la belle juive, veuve de Manassés, qui pour sauver son peuple, se rendit au camp du général de Nabuchodonosor, Holophernes, et après l'avoir séduit, lui trancha la tête pendant son sommeil. Le Gnac chariot nous représente Holophernes sous un dais magnifique, recouvert Judith. Tous deux sont couverts de riches costumes. Un guerrier sagrien armé d'une lance et d'un poignard se tient sur le devant du chariot.

VII.

CORNÉLIE.

Tout le monde connaît la noble réponse de la célèbre matrone romaine, Cornélie, fille de Scipion l'Africain et mère des Gracques. Une de ses amies lui montrait ses riches bijoux et lui demandait à voir les siens. "Les voici," dit Cornélie, en désignant ses deux jeunes garçons qui devinrent plus tard les fameux tribuns, Tiberius et Caius Gracchus. C'est cet épisode que représente le 7me chariot. Derrière Cornélie et la dame romaine on voit une statue de Scipion et un temple.

VIII.

SÉMIRAMIS.

Voilà un sujet qui a été chanté en prose, en vers et en musique. La belle reine d'Egypte, après avoir captivé César, éblouit à son tour Antoine, qui vient de vaincre Brutus et Cassius. Elle le reçoit dans un galère magnifiquement ornée. Elle est elle-même, richement parée et assise sous un dais, elle voit le vainqueur captivé rendre hommage à sa beauté en ployant le genou. Des serviteurs portent des coupes et des éventails occupent le milieu de la galère, et des musiciens sur le devant jouent de divers instruments. Ainsi commence la vie de fêtes qui devait aboutir à la défaite d'Antoine par Octave et au suicide de Cléopâtre au moyen d'un aspic.

IX.

BOADICÉE.

On connaît moins l'héroïque reine des Icènes, peuplade de la Grande-Bretagne qui combattit les Romains. Boadicée, restée veuve, vit les richesses de son époux pillées par les Romains et ses filles violées. Elle souleva son peuple et, à la tête d'une armée, elle attaqua les romains et en massacra 50,000. Mais son armée attaquée ensuite par le gouverneur Suetonius, fut mise en déroute et 70,000 guerriers bretons périrent. Pour éviter de tomber aux mains de ses ennemis, Boadicée s'empoisonna. Le 9me chariot nous représente cette vaillante reine, brandissant une épée, les cheveux épars sur les épaules, excitant ses guerriers qu'exhorte aussi un prêtre-druide.

X.

ZÉNOBIE.

Encore une victime de l'esprit conquérant des Romains. Zénébie, reine de Palmyre, fille d'un prince arabe de la Mésopotamie, épouse en secondes noces, Odenat, et, après la mort de son époux à laquelle on l'accuse d'avoir contribué, elle prit le titre de reine de l'Orient et fit la guerre aux Romains (267-272). L'empereur Galien ne put venir à bout de la réduire, mais Aurélien, après plusieurs victoires l'assiégea dans Palmyre, d'où elle s'enfuit. Mais atteinte dans sa fuite, elle eut l'humiliation de paraître dans le triomphe du vainqueur à Rome, et de là elle fut envoyé à Tibur où elle vécut dans l'obscurité avec ses enfants. Zénobie avait eu pour conseiller le célèbre Longin.

Le 10e chariot nous la représente sous un dais bleu placé sur un éléphant et tenant un sceptre. L'éléphant est caparaçonné et entouré d'autelsd'où s'échappe la fumée et parfums orientaux. Les voyageurs modernes vont encore visiter les ruines de Palmyre, décrites par Volney, et situées au nord-est de la Palestine.

XI.

ROSEMONDE.

Un opéra d'Addison, un poème de Brifaut et une tragédie de Bonnechose ont retracé les amours de la belle Rosemonde Clifford avec le roi Henri II d'Angleterre, sa retraite cachée par un labyrinthe dans le splendide château de Woodstock et sa triste fin, lorsque la jalouse reine Eléonore, ayant surpris le secret du labyrinthe, obligea sa rivale à boire un breuvage empoisonné. Le 11e chariot représente Rosemonde surprise dans le mystérieux bosquet et la reine lui offrant le breuvage fatal.

XII.

JEANNE D'ARC.

Qui ne connaît l'histoire de l'héroïque bergère de Domrémy qui, après avoir vaincu les Anglais dans diverses batailles et relevé la fortune de la France, fut faite prisonnière et brulée vive comme sorcière à Rouen, le 30 mai 1431. On la voit sur une cotarsier blanc, revêtue de son armure, tenant d'une main une épée et, de l'autre, l'étendard aux fleurs de lys.

XIII.

ISABELLE DE CASTILLE.

Le 13e chariot nous représente la célèbre reine, Isabelle de Castille, reine de Castille et d'Aragon, assise sur son trône avec le roi Ferdinand, et recevant Christophe Colomb à Barcelone, au retour de son voyage de découverte en Amérique. Derrière Colomb sont deux Indiens qu'il a ramenés de son voyage. D'un coté du trône est un cardinal, de l'autre le prince Juan, qui mourut peu de temps après.

XIV.

MARIE STUART.

La beauté, les amours, les malheurs et l'exécution de Marie Stuart par ordre de la reine Elisabeth, sont des faits trop connus pour que nous ayons besoin de les relater.

La scène représentée sur le 14me chariot nous montre l'infortunée reine, vêtue de deuil, descendant un escalier sous l'escorte d'un garde pour se rendre dans la salle où elle doit être exécutée. Le comte de Shrewsbury, le brutal comte de Kent, le doyen de Peterborough qui essaya vainement de la faire apostasier, et des hommes d'armes ouvrent la marche du cortège.

XV.

ELISABETH.

Bien connue aussi est l'histoire de la reine Elisabeth, grande politique mais qui ne sut pas toujours commander à ses passions. La voici sur son trône, dans toute sa gloire, entourée de sa cour; d'un côté est son favori Leicester, de l'autre Lord Cecil, Lord Burleigh, Lady Burleigh etc. Sur le devant Shakspeare récite un de ses drames.

XVI.

MARIE THÉRÈSE.

L'impératrice d'Autriche, Marie Thérèse, fille de Charles Quint, est une autre grande figure historique, que Momus ne pouvait oublier dans sa galerie. Lorsqu'à la suite de longues guerres, ses domaines furent envahis par les armées de France et de Prusse, elle se fit couronner en juin 1741, reine de Hongrie, et fit appel au dévouement de ses sujets hongrois. On la voit présentant son fils, l'archiduc Joseph, aux nobles hongrois qui jurent de mourir pour elle et son enfant.

XVII.

JOSÉPHINE.

Le cortège de Momus se termine par la poétique et gracieuse figure de la créole martiniquaise, Joséphine de la Pagerie, qui devenue veuve du vicomte de Beauharnais, épouse le général de la république, Napoléon Bonaparte et devint plus tard impératrice des Français, puis fut répudiée et reléguée à la Malmaison parce qu'elle ne pouvait donner d'héritier au trône impérial.

Le dernier chariot nous montre Joséphine enfant avec la vieille négresse qui en lui disant la bonne aventure lui fait voir derrière un voile de gaze le trône impérial sur lequel elle est destinée à s'asseoir.

A L'OPÉRA.

Le cortège de Momus après avoir parcouru les rues foulées de monde, inondées dans l'Itinéraire, s'est rendu à l'Opéra où la salle était brillamment garnie par les nombreux invités du joyeux Dieu.

Quelque temps après, le rideau s'est levé et a laissé voir artistiquement groupés en un seul tableau respectueusement tous les personnages du cortège.

Au centre et tout en haut de la scène, on apercevait Jeanne d'Arc sur son coursier blanc, à sa gauche Didon sur le bûcher et à droite Sémiramis avec ses quatre gardes noyriens. Au-dessous étaient groupés, à gauche Cornélie et ses fils, Samson et Dalila, Judith et Holophorne, Zénobie, Rosemonde, Isabelle et Colomb, Boadicée, Sapho, Phaon, Brutus, Eléonore de Guyenne et Rosemonde, Marie Stuart et Marie-Thérèse; puis au centre sur un trône, Cléopâtre et Marc Antoine à ses pieds entourés des Egyptiennes.

Le rideau est retombé aux applaudissements des spectateurs et s'est relevé une seconde fois pour laisser encore admirer ce magnifique tableau puis est retombé de nouveau.

Quelques instants plus tard, il se relevait et Momus et ses chevaliers se répandaient dans la salle où ne tardaient pas à les rejoindre invités et invitées. L'orchestre donnait le signal des danses et la réception de Momus se terminait par un bal brillant et animé, qui s'est prolongé jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Proclamation par le Roi du Carnaval.

XLme EDIT.

A tous ceux que cela peut concerner, salut.

Sa gracieuse Majesté ordonne LUNDI, 9 février 1880

à 2 heures et demie, en pied de la rue Canal.

Elle sera reçue par un Comité d'Honneur et son escorte jusqu'à ses appartements, au Palais de Bon Carlos, dans l'ordre suivant :

ESCORTE.

Sa Majesté le Roi et sa suite. Trésor et Bagage du Roi.

ITINÉRAIRE.

Rue du Canal, côté sud, jusqu'à la rue des Remparts; rue du Canal, côté nord, jusqu'à la rue de Chartres. De Chartres à St Louis, de St Louis à Royale, de Royale à Canal, de Canal, côté nord, à Camp, de Camp à Julie, de Julie à St-Charles, de St-Charles à l'Hôtel de Ville, de l'Hôtel de Ville à l'Hôtel Bon Carlos, où Sa Majesté donnera audience, dans le courant de l'après-midi, à ceux de ses sujets qui lui seront présentés par le Lord Grand Chamberlain.

En l'honneur de l'heureux retour de Sa Majesté dans sa capitale, et comme témoignage de l'inébranlable fidélité que ses sujets lui portent, manifestée sur bien chaude sujets

Une grande manifestation d'Etat

A laquelle prendront part, outre les troupes de Sa Majesté, les belles organisations suivantes :

Phunny Phorty Phellows, German Liederkrefel,

Et autres beaux corps qui ont eu que pourraient se rapporter au Département de la Guerre pour qu'il leur ait accordé une place dans le cortège, sera lieu le MARDI, 10 Février, A. D. 1880, la 1008me du règne de Sa Majesté.

Le cortège se formera à 11 heures A. M., et parcourra la route suivante :

ITINÉRAIRE.

Prytania à Première, à Magazine à Calliope, à Camp, à Canal (côté sud), à Tchoupitoulas, Canal (côté nord) à Bourbon, Canal (côté nord) à Rampart (côté ouest), à Esplanade (côté sud) à Roman, Esplanade (côté nord) à Royale à Canal, à St. Charles, à Julie, d'où le cortège se rendra à la salle de l'Exposition.

ORDRES GÉNÉRAUX.

I.

Sa Majesté a appris avec un véritable plaisir les préparatifs qui se font pour la célébration de sa fête, et désire vivement en remercier ses fidèles sujets qui manifestent si généreusement leur loyauté et leur sympathie à Sa Dynastie. Il lui plaît que les bien-aimés sujets de sa royale capitale se rendissent prospère de leur commerce, du grand nombre d'étrangers venus de toutes les parties du globe visiter leur ville et de l'esprit général de cette dernière qui reprend rapidement l'importance qui a toujours été célébre dans le monde.

Il voit avec un vif plaisir se former ces lignes de fer appelées à rendre au pays un richesse illimitée, et à unir plus étroitement les intérêts communs et les vues de la population du vaste Etat du Texas et des pays plus éloignés et belle de notre ville la Nouvelle-Orléans, qui devient du fait de cette dernière qui reprend rapidement l'importance qui a toujours été célébre dans le monde.

Il est aussi admis dans le cortège aucun charlatanisme, ni aucune devise inconvenante. Le brig général Boylan est chargé de l'exécution de cet ordre.

III.

Les masques auxquels il n'a pas encore été assigné de place se présenteront immédiatement au Département de la Guerre (ceux qui y se sont déjà encore rapportés, mardi matin, se rendront à la Place Lee (ancienne Carrie Tivoli), où il trouvera un officier chargé de leur assigner une place dans le cortège. Ces masques sont requis de s'ensembler sur la place à 10 heures a. m.

IV.

Tous les établissements publics et privés seront fermés et le commerce sera suspendu dans toute la ville, MARDI, 10 FÉVRIER.

V.

Toutes les maisons et tous les balcons sur le parcours du cortège devront être décorés ou devront arborer un signe quelconque d'allégeance au Roi.

VI.

Les propriétaires et les conducteurs des voitures publiques et particulières sont invités à se tenir désignés de l'endroit et en forme le cortège et des rues par où il passera.

VII.

Les capitaines de navires et de steamers, les propriétaires d'établissements publics et les consuls de toutes les nations étrangères en paix avec Sa Majesté sont invités à arborer leur drapeau pendant toute la durée.

VIII.

Les autorités municipales sont invitées à tenir les rues libres sur le parcours du cortège.

IX.

Il est défendu aux sujets de Sa Majesté sous les